

Référentiel de compétences du conseiller (techno) pédagogique à l'université

Cadre d'intervention

- intégration des outils technologiques, outil inhérent à la pédagogie à l'université : aucun conseiller TICE ne peut faire fi du conseil pédagogique et aucun conseiller pédagogique à l'université ne peut faire fi des avancées technologiques.

Engagement du CP

- neutralité
- confidentialité
- respect de la diversité des individus et des disciplines
- devoir de développement professionnel continu
- souci du développement et de l'épanouissement professionnels des enseignants
- indépendance du CP par rapport au processus de recrutement, de promotion et d'évaluation des enseignants

Engagement de l'enseignant

- devoir de formation des enseignants en pédagogie universitaire mais liberté de choix des moyens à l'intérieur d'un cadre défini par l'institution.

Engagements communs

- qualité de l'enseignement
- principe d'éducabilité des étudiants
- respect mutuel des rôles

CHAPEAU :

(Le CP contribue au développement pédagogique de l'enseignant à l'université) **afin d'œuvrer à la qualité de la formation des étudiants**

1. Accompagner la pratique et conseiller les enseignants et les équipes d'enseignants :

- analyse des besoins (diagnostic) et du contexte
- aide à la mise en place de dispositifs pédagogiques
- gestion et planification de projets d'équipes ou de réformes
- participation à des activités d'aide à l'apprentissage des étudiants

2. Sensibiliser et former à la pédagogie universitaire :

- conception et animation de formations à tous niveaux (nouveaux académiques, assistants, enseignants,...)
- organisation de manifestations de sensibilisation à la pédagogie universitaire
- promotion de la formation pédagogique à l'université

3. Outiller et supporter la valorisation (personnelle et institutionnelle) de la mission d'enseignement afin de soutenir l'engagement des enseignants dans cette mission :

- aide à l'élaboration d'outils de valorisation professionnelle (portfolio, ...)
- aide à la communication et à la publication en pédagogie
- soutien au développement d'expériences innovantes et partage des résultats

4. Contribuer à développer et à diffuser la recherche en pédagogie universitaire :

- diffusion de résultats de recherche pertinents auprès de la communauté enseignante
- conduite de projets de recherche, de R&D, de recherche action et collaborative
- participation à des manifestations scientifiques
- publications et communications
- veille (techno-)pédagogique

5. Favoriser les échanges et développer les réseaux entre les acteurs concernés afin de mutualiser les bonnes pratiques :

- organisation et animation de communautés de pratiques
- organisation de séminaires et partage d'expériences
- relais et médiation entre différents acteurs (étudiants, enseignants, institution,...)

6. Participer à l'évaluation des enseignements, des dispositifs et des programmes :

- conception, analyse et suivi d'enquêtes pédagogiques/enquêtes qualité
- développement, adaptation et/ou transmission de méthodes et outils de récolte de données
- articulation de l'évaluation avec les plans stratégiques institutionnels
- évaluation conseil

7. Conseiller l'institution dans le pilotage de la politique d'enseignement :

- instruction et préparation de dossiers institutionnels à caractère pédagogique
- participation aux conseils et commissions
- coordination et médiation entre les autorités et les acteurs

8. Produire des ressources et des outils pédagogiques :

- création et mise à disposition de documentations (techno) pédagogiques
- création de ressources multimédias pour l'enseignement (animations, vidéos, etc.)
- conception et mise en œuvre de dispositifs technologiques de soutien à l'apprentissage (didacticiels, cours en ligne, etc.)